

Pour diffusion immédiate

Le QCGN exprime sa profonde déception quant à l'insertion des références à la Charte de la langue française du Québec dans la Loi sur les langues officielles du Canada

Montréal, le 15 juin 2023. – Le Quebec Community Groups Network est profondément déçu de constater que le projet de loi C-13, la refonte de la Loi sur les langues officielles, s'apprête à recevoir la sanction royale tout en comportant des références à la Charte de la langue française du Québec.

Par ailleurs, le QCGN applaudit les sénateurs québécois, Tony Loffreda et Judith Seidman, qui se sont fermement opposés aux références à la Charte de la langue française du Québec dans le projet de loi C-13 et qui ont tous deux voté contre cette législation à l'étape de la troisième lecture. Le sénateur Tony Loffreda a présenté une motion qui aurait supprimé ces références du projet de loi C-13 dans la Loi sur les langues officielles, notant que les Québécois d'expression anglaise craignent que cette inclusion ne mette en péril leurs droits. Quant à la sénatrice Judith Seidman, elle a vigoureusement soutenu l'amendement, qui a malheureusement été rejeté.

Ces références à la Charte de langue française, en particulier dans la « disposition de déclaration d'objet » du projet de loi fédéral, contribuent à la nouvelle approche asymétrique qu'Ottawa a adoptée à l'égard de ce qu'il appelle l'égalité « réelle » entre les deux langues officielles du Canada, tournant ainsi le dos à 50 ans de politique linguistique fédérale.

« Le projet de loi C-13 présente une grave lacune, a déclaré Eva Ludvig, présidente du QCGN. Il est maintenant entièrement soumis à la disposition de dérogation en raison de ses trois références à la Charte de la langue française du Québec, amendée l'année dernière par le projet de loi provincial 96. Cela permet dorénavant au gouvernement provincial de restreindre les droits garantis par la Constitution canadienne avec l'assentiment et le soutien tacite du gouvernement fédéral dans la loi. »

Mme Ludvig poursuit : « Nous continuerons à expliquer comment ces deux textes législatifs nuisent à la communauté d'expression anglaise du Québec. Nous serons vigilants. Il est également important de rappeler qu'il s'agit davantage d'une préoccupation constitutionnelle que linguistique, et que les communautés linguistiques en situation minoritaire de tout le pays devraient s'inquiéter du précédent ainsi créé. »

La Loi sur les langues officielles du Canada et la Charte de la langue française sont désormais inextricablement liées, créant un cadre où un groupe linguistique minoritaire est traité différemment d'un autre.

« Depuis 1977 et l'introduction de la Loi 101, les Québécois d'expression anglaise n'ont jamais eu à défendre aussi vigoureusement leurs contributions à la société québécoise, aux institutions qu'ils ont bâties et, en fait, à la place qu'ils occupent dans leur propre province – même auprès des politiciens fédéraux », a déploré Mme Ludvig.

Celle-ci a réaffirmé que la communauté d'expression anglaise du Québec soutient fermement les mesures visant à préserver et à promouvoir le français dans l'ensemble du pays, y compris au Québec, tant que ces mesures ne restreignent pas injustement ou ne nient pas les droits linguistiques des minorités et l'accès aux services. « Priver les Québécois d'expression anglaise des services ou leur en restreindre l'accès devenu très compliqué, comme c'est le cas avec le projet de loi 96, ne contribue pas, selon nous, à la protection ni à la promotion du français. Et nous soulevons ici des questions au sujet de la Loi 96 parce qu'elle fait maintenant partie intégrante d'une loi fédérale. »

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a pris note de plusieurs des arguments du QCGN dans son rapport au Sénat, dont des extraits figurent à l'annexe de ce communiqué.

Mme Ludvig a souligné les réticences et la déception de la communauté d'expression anglaise du Québec quant à la complexité et la longueur du processus entourant l'adoption du projet de loi C-13.

« Nous nous attendions à beaucoup plus de la part de nos dirigeants politiques et de nos décideurs, qui ont préféré l'opportunisme politique à l'édification de la nation. Nous aurions aimé constater une plus grande compréhension de la part de nombreux médias francophones et davantage de soutien de la part de nos concitoyens dans le reste du Canada. »

« Comme je l'ai déjà dit, nous serons vigilants, a rappelé Mme Ludvig. Et nous demandons instamment au commissaire aux langues officielles, Raymond Thériault, de porter une attention particulière aux effets du projet de loi C-13 sur la communauté d'expression anglaise du Québec et d'en rendre compte – notamment lorsque le gouvernement fédéral conclut des accords avec le gouvernement provincial pour qu'il dirige les fonds fédéraux vers des programmes et des initiatives qui soutiennent la vitalité de la communauté d'expression anglaise du Québec. »

Le Quebec Community Groups Network (www.qcgn.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires d'expression anglaise de tout le Québec. Centre d'expertise et d'actions collectives fondées sur des données probantes, il cerne, aborde et explore les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme de la communauté québécoise d'expression anglaise. Le QCGN favorise également le dialogue et la collaboration entre ses organisations membres, les particuliers, les groupes, les institutions et les dirigeants de la communauté.

Pour de plus amples informations :

Rita Legault, directrice des communications | rita.legault@qcgn.ca

Téléphone : 438 270-0680 ou 514 912-6555

Annexe au communiqué de presse

Extraits du troisième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles, présenté le mardi 13 juin 2023. <https://sencanada.ca/fr/comites/OLLO/rapport/118082/44-1#?filterSession=44-1>

... Cependant, votre comité constate que plusieurs témoins, dont le commissaire aux langues officielles, ont fait valoir l'importance pour le gouvernement fédéral de se doter d'un mécanisme efficace et intégral de surveillance de la mise en œuvre de la LLO. Ce mécanisme devrait permettre d'évaluer la conformité aux différentes dispositions de la LLO par les entités assujetties et être muni d'indicateurs désignant notamment, le poids démographique des minorités francophones et le dénombrement des enfants des ayants droit.

Les communautés anglophones du Québec

Des représentants des communautés anglophones du Québec ont mentionné à votre comité qu'ils sont en faveur de mesures qui font la promotion des deux langues officielles et qu'ils sont d'accord avec l'idée qu'il faut apporter un soutien supplémentaire aux communautés francophones en situation minoritaire. Ils saluent certaines parties du projet de loi C-13, notamment celles qui concernent l'octroi de pouvoirs accrus au commissaire aux langues officielles, les mentions du Programme de contestation judiciaire et l'amélioration de la partie VII. Ils sont également conscients du fait que tous les ordres de gouvernement doivent constamment appuyer et promouvoir la langue française et ils conviennent que cela est nécessaire.

Toutefois, ils ont d'importantes réserves. Notamment, ils s'opposent fermement à l'ajout dans le projet de loi C-13 des références à la Charte de la langue française du Québec, particulièrement à l'insertion d'une telle référence dans l'énoncé de l'objet de la LLO. La ministre des Langues officielles a expliqué à votre comité que la mention de la Charte de la langue française du Québec n'est qu'une question de fait.

La ministre des Langues officielles, la présidente du Conseil du Trésor et le commissaire aux langues officielles ont promis de surveiller de près les effets du projet de loi C-13. Votre comité croit qu'ils devront accorder une attention particulière aux développements qui touchent les communautés anglophones du Québec et faire régulièrement rapport des effets du projet de loi C-13 partout au Canada, sans attendre l'examen de la loi prévu dans 10 ans....

